

RAPPORT D'ADM AÉROPORTS DE MONTRÉAL

*En vertu de la Loi
sur la lutte contre le travail forcé
et le travail des enfants
dans les chaînes d'approvisionnement*

ADM^{MD}

Aéroports de
Montréal

INTRODUCTION

Ce document est le deuxième rapport émis par ADM Aéroports de Montréal afin de se conformer aux exigences de l'article 11 de la ***Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*** (L.C. 2023, ch. 9).

Le document a été préparé en collaboration avec les équipes pertinentes d'ADM, y compris les équipes d'approvisionnement, de développement durable, des affaires juridiques, du capital humain, des affaires publiques et de gestion des risques d'entreprise.

Les informations fournies dans ce rapport couvrent l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024.

Le **[rapport annuel](#)** et les **résultats financiers d'ADM quant à eux sont disponibles sur [son site Web](#)**.

PROFIL D'ORGANISATION

ADM, l'autorité aéroportuaire du grand Montréal, est responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de YUL Aéroport international Montréal-Trudeau et de YMX Aérocité internationale de Mirabel en vertu d'un bail foncier conclu avec Transports Canada en 1992.

ADM entend réussir dans ses divers secteurs d'activité dont l'exploitation et l'entretien d'aéroports, les services immobiliers et les services commerciaux, afin de développer chacun de ses deux sites à leur plein potentiel.

Dans cette optique, YUL agit comme plaque tournante du transport de passagers des secteurs domestique, transfrontalier et international, tandis que YMX agit comme aéroport tout-cargo ainsi que pôle aérospatial et d'innovation de calibre mondial.

L'Aéroport international Montréal-Trudeau et l'Aérocité internationale de Mirabel constituent d'importants pôles d'activité économique et des atouts de développement pour le grand Montréal et Mirabel. Trente-six transporteurs de passagers et sept transporteurs tout-cargo relient Montréal à un nombre important de destinations dans le monde.

En 2024, quelque 22,4 millions de passagers et 249 403 tonnes métriques de marchandises ont transité par YUL et par YMX. Enfin, avec son large éventail de services offerts, le revenu de l'organisation s'est chiffré à 917,2 millions de dollars pour l'année fiscale s'étant terminée le 31 décembre 2024.

MISSION DE L'ORGANISATION

Dans une perspective de développement durable, la mission d'ADM consiste à :

- 01** Connecter Montréal et le monde entier par le talent et la passion de ses équipes;
- 02** Offrir une prestation de service remarquable, sécuritaire et performante tout en assurant la mise en valeur de ses installations;
- 03** Contribuer à la prospérité de sa communauté en incarnant la vitalité du grand Montréal.

ÉQUIPE, SPHÈRE D'ACTIVITÉ ET IDENTIFICATION DU NIVEAU DE RISQUE

ADM est un employeur de choix, comptant au 31 décembre 2024 un total de 780 employés à temps plein, à temps partiel ou des saisonniers, lesquels sont répartis dans différents corps syndicaux, ainsi que du personnel administratif.

Tous les employés sont domiciliés au Canada et un processus de recrutement bien établi est soit entrepris par l'équipe du Capital humain d'ADM, soit effectué par des recruteurs externes chapeautés par l'organisation.

Par la nature de ses activités axées sur les services aéroportuaires, lesquelles s'exercent dans un environnement très contrôlé en vertu des lois et règlements dont elle est assujettie, ADM considère que sa chaîne logistique d'approvisionnement est exposée à un niveau de risque faible quant au travail forcé ou au travail des enfants, tout en reconnaissant qu'aucun type d'organisation ne peut être totalement à l'abri d'un tel risque.

Précisons que pour les fins du présent rapport, seul le premier niveau de la chaîne logistique d'approvisionnement d'ADM est abordé.

Les dépenses d'ADM se répartissent en deux grandes catégories, soit les dépenses en immobilisation et les dépenses d'exploitation.

Les achats en immobilisation comprennent notamment, sans s'y limiter, les contrats visant la réalisation de projets en génie civil et bâtiment, les contrats en lien avec le département de technologie de l'information, les projets de maintien des actifs et les acquisitions de biens.

Les dépenses d'exploitation incluent, quant à elles, les contrats de service d'exploitation aéroportuaire, de services professionnels et techniques, de services de sécurité, de support informatique, les contrats pour les dépenses liées à l'énergie et carburant nécessaires à l'exploitation des deux sites, ainsi que les ententes liées aux communications et aux publications d'ADM.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

ADM s'engage à améliorer de façon progressive ses processus d'affaires afin d'en arriver à une approche d'approvisionnement responsable. À cet effet, son guide d'approvisionnement responsable incite notamment ses équipes à favoriser les achats locaux tel que démontré par le tableau ci-dessous. Il est à noter que les achats réalisés à l'étranger se sont faits principalement auprès de fournisseurs localisés dans des pays comme les États-Unis, l'Irlande et l'Inde.

Répartition géographique des achats de biens et services d'ADM

Grand Montréal	84 %
Province de Québec (autre que Montréal)	3 %
Canada (autre que Québec et Montréal)	9 %
Autres pays	4 %

Note : Basée sur les commandes d'achats de biens et services effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, le pourcentage de la valeur des commandes effectuées par ADM et associé aux achats de biens et de marchandises, toutes catégories confondues, ne représente que 5 % du total des achats, dont la plus grande partie concerne des biens pour l'entretien et l'exploitation des installations, des vêtements et des équipements de protection individuelle (« EPI »), ainsi que pour des équipements informatiques ou électroniques.

Tel qu'illustré au tableau ci-bas, les achats de services, quant à eux, représentent 95 % de l'ensemble des achats d'ADM. Parmi ceux-ci, les services professionnels et de construction auprès d'entrepreneurs et de concepteurs québécois ont représenté 72 % de ces dépenses.

Ces entrepreneurs doivent d'ailleurs se soumettre aux normes et aux exigences des lois et règlements des organismes de contrôle et des syndicats qui régissent l'industrie de la construction. Les entreprises offrant des services autres sont, quant à elles, des firmes d'experts-conseils, de services techniques ou embauchant des ressources spécialisées pour lesquelles un niveau d'étude supérieure est exigé dans la plupart des cas.

Ces contrats représentent 5 % des achats de services. Il est important de noter qu'aucun achat n'est effectué pour la revente ou la transformation de produits, mais fait uniquement pour des fins d'exploitation des deux sites aéroportuaires.

Achats par catégorie

Biens et marchandises	5 %
Services	95 %

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Par ailleurs, les entreprises dont les employés travaillent sur les sites aéroportuaires de YUL et de YMX dans le cadre de contrats de service pour l'entretien et le maintien des installations doivent, pour la plus grande majorité, obtenir une carte d'accès en zone réglementée (« CIZR »).

Ces dernières sont accordées à la suite de vérifications strictes effectuées par Transports Canada. Les requérants doivent alors fournir deux pièces d'identité et sont soumis à une vérification d'antécédents judiciaires, ce qui permet d'assurer la sécurité et la sûreté des sites aéroportuaires.

Tout individu âgé de moins de 18 ans devant se procurer une CIZR doit d'abord obtenir le consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur légal. Par la suite, le superviseur du bureau de contrôle des laissez-passer devra prendre des mesures raisonnables pour vérifier l'authenticité de la personne signataire.

La plupart de ces entreprises sont aussi dotées de conventions collectives protégeant les droits et les conditions de travail de leurs employés.

En tant qu'organisation sans but lucratif issue et à l'écoute de sa communauté, ADM a choisi d'agir concrètement en prenant la décision de mettre le développement durable au cœur de sa mission et a ainsi publié en 2023 son tout premier Plan de durabilité 1.0.

L'organisation s'y est notamment engagée à maintenir un taux d'achat local minimal de 70 % et d'augmenter celui provenant d'entreprises d'économie sociale. Les indicateurs de ces cibles sont suivis annuellement et divulgués dans le rapport annuel de l'organisation ainsi que sur une plateforme [en ligne](#), qui offre un portrait de la performance de l'organisation en matière de durabilité.

Un guide d'achat responsable a aussi été développé par ADM afin de guider les acheteurs et d'assurer une adhésion à sa démarche organisationnelle sur la voie de la durabilité.

CODE DE CONDUITE DES EMPLOYÉS

Afin de bien s'acquitter de sa mission et de préserver le solide lien de confiance établi avec ses clients, les usagers de ses sites, ses partenaires d'affaires, les autorités gouvernementales et le grand public, ADM se doit de veiller à maintenir l'excellence de sa réputation. À cet effet, l'organisation s'est dotée d'un code d'éthique pour ses employés, qui s'applique à l'ensemble de son personnel permanent, temporaire et occasionnel.

Différents sujets y sont abordés, tels que l'intégrité, la santé et la sécurité ainsi que le respect des individus et de leurs droits fondamentaux. Toute personne témoin d'une situation répréhensible ou contraire à l'éthique d'ADM est invitée à contacter une ligne téléphonique d'information confidentielle exploitée par une firme indépendante.

Les signalements de parties prenantes internes ou externes sont rapportés au Conseil d'administration d'ADM, via son Comité d'audit et de gestion des risques. Le Comité de gouvernance et de responsabilité sociale, qui s'assure de la mise en place d'un processus de dénonciation des comportements répréhensibles protégeant l'identité du dénonciateur, effectue également un suivi annuel à cet égard.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Le **Code de conduite des fournisseurs** énonce les attentes d'ADM à l'égard des fournisseurs avec lesquels elle entretient des relations d'affaires ainsi que leurs sous-traitants.

Les relations d'affaires incluent les liens et les échanges entre l'organisation et ses fournisseurs, sans qu'il n'y ait nécessairement d'engagements contractuels. Ce code s'ajoute ainsi aux obligations des fournisseurs de respecter toutes les lois et les règlements en vigueur au Québec ou tout autre endroit où ils exercent leurs activités. De plus, depuis 2024, ADM a pris la décision d'intégrer le *Code de conduite des fournisseurs* à ses contrats afin de formaliser davantage ces obligations.

Dans le cadre de leur relation d'affaires avec ADM, les fournisseurs se doivent alors d'agir avec intégrité, honnêteté et professionnalisme, tout en adhérant aux principes d'éthique les plus élevés dans le respect des droits de la personne et de l'environnement, de façon à préserver la confiance du public quant à l'intégrité des activités d'ADM.

Une ligne téléphonique exploitée par une firme indépendante est aussi disponible pour les fournisseurs afin de leur permettre de dénoncer toute situation répréhensible ou contraire à l'éthique, ou un processus d'appel d'offres allant à l'encontre des processus d'approvisionnement en vigueur chez ADM.

ÉVALUATION DU RISQUE DU TRAVAIL FORCÉ ET MESURES CORRECTIVES PRISES PAR ADM AU COURS DU DERNIER EXERCICE FINANCIER

Au 31 décembre 2024, ADM n'a pas identifié au courant de l'année de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et dans sa chaîne logistique d'approvisionnement.

Aucune mesure corrective n'a été prise puisqu'aucune allégation de travail forcé, de travail des enfants ou de violation des différents codes d'éthique et des politiques en vigueur n'a été rapportée pendant cette période.

ADM estime avoir instauré des mécanismes lui permettant de prévenir et d'endiguer le travail forcé ou le travail des enfants, et ce, notamment par ses objectifs d'achat local et les divers processus appliqués visant à assurer l'intégrité des parties prenantes et les dénonciations confidentielles en cas de contravention.

De plus, l'organisation considère être exposée à un niveau de risque faible considérant notamment la nature même de ses activités, la grande majorité de ses achats qui s'effectuent localement et les différentes mesures de contrôle reliées à l'obtention de la carte d'accès CIZR pour une grande majorité des travailleurs de la communauté aéroportuaire.

À la clôture de ce même exercice financier, ADM a organisé une formation s'intitulant *Travail forcé et travail des enfants – La diligence raisonnable et le rôle de l'approvisionnement* d'une durée de deux heures, en collaboration avec un organisme externe reconnu et spécialisé notamment dans le domaine de l'approvisionnement responsable.

Cette formation, obligatoire pour les équipes ayant des relations directes avec les contrats d'approvisionnement d'ADM, a permis de rejoindre au moins 25 employés.

Finalement, ADM n'a pas identifié de pertes de revenus des familles vulnérables engendrées par le recours au travail forcé ou au travail des enfants au courant de l'année financière se terminant le 31 décembre 2024. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise puisqu'aucune violation n'a été identifiée.



ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »), et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus.

À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

ADM AÉROPORTS DE MONTRÉAL



Sylvain Choinière

Vice-président, Affaires juridiques, immobilier et transport au sol

30 mai 2025

J'ai le pouvoir de lier Aéroports de Montréal

